

WALLONIE

## L'ex-greffier du parlement devrait être jugé... à l'automne 2027

Suspecté de harcèlement moral et de violences verbales à l'encontre de plusieurs de ses anciens subordonnés, cité au tribunal correctionnel par l'auditorat du travail de Namur, l'ex-greffier du parlement wallon Frédéric Janssens ne sera pas fixé sur son sort avant l'automne 2027, ressort-il de la première audience ce mardi. Julien Uyttendaele au nom de l'ancien haut fonctionnaire, Adrien Masset pour le parlement et les avocats des parties civiles se sont accordés sur un calendrier afin d'échanger leurs conclusions. Et sur une date pour le procès : celui-ci se tiendra du 6 au 10 septembre 2027. Le jugement devrait être rendu au cours de l'automne.

Il aurait pu être délivré plus tard encore si le tribunal n'avait refusé les nouveaux devoirs complémentaires demandés par M. Janssens et son conseil, rappelant que ceux-ci pourront toujours les réclamer devant le juge du fond. M. Janssens entend faire directement citer le parlement wallon devant le tribunal correctionnel, estimant que l'autorité régionale est pénalement responsable, ou au moins coresponsable, des abus qui auraient été commis. « De mon point de vue, cette demande est totalement irrecevable », a commenté M. Masset. L'auditorat du travail, lui, considère que le parlement n'a pas commis d'infraction pénale mais qu'il pourrait être tenu pour civilement responsable des éventuels manquements et agissements de l'ancien greffier.

M. Janssens et son conseil n'ont pas souhaité commenter cette première audience. J.O.M.A.

JUSTICE

## Les transactions pénales de Joëlle Milquet et consorts homologuées

Point final à l'affaire des collaborateurs de cabinet de Joëlle Milquet. Ce mardi, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Bruxelles a homologué la transaction pénale de l'ex-ministre de l'Intérieur, ainsi que des neuf autres coïnculpés. Cette homologation éteint des poursuites vieilles d'une douzaine d'années, évite un procès et laisse le casier judiciaire des personnes soupçonnées totalement vierge. De l'autre côté, le parquet général de Bruxelles s'évite un crash judiciaire potentiel, compte tenu du risque de dépassement du délai raisonnable et des refus de levées de certaines immunités par les parlementaires régionaux. Les montants des transactions n'ont pas été prononcés lors de cette audience d'homologation.

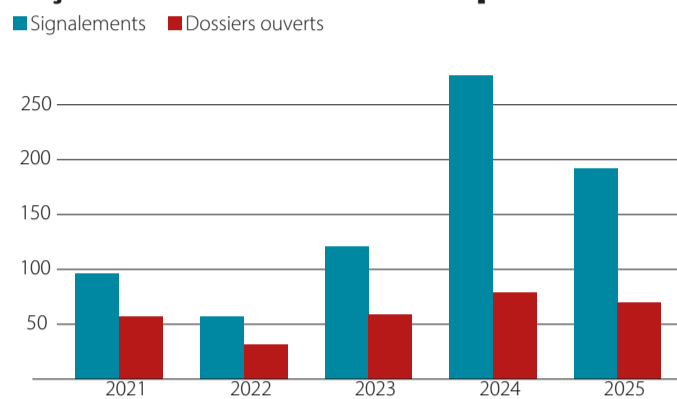
Les transactions pénales de Joëlle Milquet, du président du parlement bruxellois Bertin Mampaka, de la cheffe de groupe MR dans ce même hémicycle, Loubna Azghoud, et de sept autres personnes ont donc été homologuées. Cette affaire avait commencé en 2014 par la révélation, dans *Le Vif*, du recrutement de plusieurs collaborateurs bruxellois au cabinet de l'Intérieur, à quelques mois de la campagne électorale où Joëlle Milquet allait mener la bataille comme tête de liste à la Région pour son parti. Rapidement, la justice allait mener l'enquête, confiée à l'Office central pour la répression de la corruption. « Nous insistons sur le fait que cette transaction intervenue avant le moindre début de procédure contradictoire sur le fond précise expressément qu'elle n'implique pas de reconnaissance de culpabilité sur le plan pénal, M<sup>me</sup> Milquet ayant contesté toute culpabilité durant toute l'instruction », commente le conseil de l'actuelle présidente du conseil d'administration de la RTBF, Adrien Masset. L.C.O.

SOCIÉTÉ

# L'antisémitisme en Belgique, une haine qui parle avant de f

Après l'attaque de Liège, les derniers chiffres disponibles révèlent un antisémitisme belge plus visible, plus haineux et moins abstrait qu'on le pense.

## Antisémitisme et négationnisme : évolution du nombre de signalements reçus et de dossiers ouverts par Unia



Source : Unia

PIERRE-YVES WARNOTTE

L'explosion qui a endommagé lundi à l'aube la synagogue de Liège a eu un effet immédiat : elle a retiré aux chiffres leur abstraction. Les autorités ont dénoncé un acte antisémite et le parquet fédéral a repris le dossier. Depuis cet épisode, les données qui éclairent l'antisémitisme en Belgique ne disent plus seulement qu'il existe un malaise. Elles disent qu'un climat s'est installé, et qu'il devient plus difficile de soutenir qu'il ne produit que des mots.

Un socle solide pour mesurer ce constat provient des chiffres délivrés par Unia. En 2025, l'institution a reçu 192 signalements liés à l'antisémitisme et au négationnisme ; 70 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier. Le total est inférieur à celui de 2024, mais la comparaison brute serait trompeuse, l'année passée ayant été artificiellement gonflée par un épisode de signalements multiples. Ce qui compte davantage, c'est d'observer la stabilité inquiétante du phénomène à des niveaux records.

### Haine en ligne

Le plus frappant n'est d'ailleurs pas tant le volume que la nature des faits. En 2025, les dossiers ouverts se concentrent d'abord dans les médias, essentiellement en ligne – lisez sur les réseaux sociaux – avant la vie en société. Et dans les dossiers clôturés, les discours de haine restent de loin la catégorie dominante, devant le négationnisme et les délits de haine, tandis que la discrimination classique demeure marginale. Patrick Charlier, directeur d'Unia, parle d'une « singularité de l'antisémitisme » : on y voit « beaucoup de dis-

cours de haine » et « très peu de discrimination au sens propre ». Autrement dit, l'antisémitisme belge contemporain remonte moins par la porte du refus d'embauche ou de service que par celle de l'injure, de la menace, du harcèlement, des symboles nazis, de la cyberhaine et de l'obsession verbale.

C'est ce point qui donne à l'attaque de lundi sa portée. Charlier le dit sans détour : « Il y a très clairement un risque » de passage du discours de haine à l'acte. Le directeur d'Unia énumère ce que cela signifie concrètement : des agressions, des voitures taguées, du harcèlement, des coups et blessures. A son sens, dans le cas de l'antisémitisme, le passage à l'acte prend souvent la forme d'une violence très concrète. Liège ne « prouve » rien mécaniquement ; l'attaque oblige en revanche à relire l'antisémitisme comme autre chose qu'un baromètre de paroles toxiques.

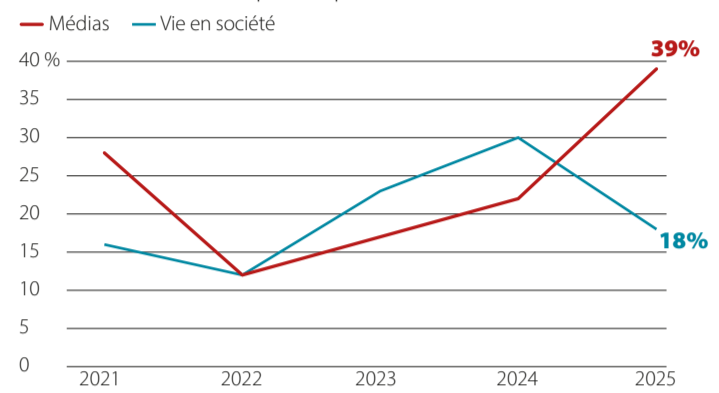
### Phénomène accélérateur

Cette lecture est renforcée par les travaux publiés, toujours par Unia, l'an dernier. Dans un rapport consacré à l'après 7-October, l'institution relevait 91 signalements en deux mois seulement, dont 66 faisaient clairement référence à l'origine juive. Elle constatait aussi une nette augmentation des messages et délits de haine et parlait d'« atmosphère hostile » à l'égard des Juifs de Belgique. Le conflit au Proche-Orient n'a donc pas créé l'antisémitisme belge. Il a joué comme accélérateur, comme machine à polariser ici des haines que d'autres événements avaient déjà révélées.

L'autre apport chiffré important, et inédit, vient du parquet. Pour la première fois, les magistrats du pays dis-

## Pourcentage de dossiers ouverts à cause de l'antisémitisme et du négationnisme

Dans les domaines les plus importants



Source : Unia

posent désormais d'un relevé spécifique des affaires antisémites dans leurs bases de données. Sur la première période disponible (du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025), 85 affaires entrées dans les parquets ont été recensées. Avec une confirmation : le noyau principal n'est pas constitué de discriminations administratives ou ordinaires, mais d'incitations à la haine (38), de dégradations et de graffitis (9), de menaces (5) et de coups et blessures (6). Là encore, le message est limpide : ce qui remonte à la surface institutionnelle, ce n'est pas seulement du préjugé diffus ; c'est une hostilité qui prend volontiers la forme d'infractions.

Le parquet rappelle certes que ces chiffres ne mesurent pas toute la réalité. Ils dépendent du dépôt de plainte, de l'encodage, du repérage du mobile haineux, et il existe un « chiffre noir » (part invisible d'un phénomène) important. Mais cette prudence ne relativise pas le constat. Elle suggère au contraire que la partie visible est probablement en deçà du phénomène réel. Là encore, Patrick Charlier insiste sur le sous-signalement : les chiffres, dit-il, ne captent pas « l'antisémitisme d'ambiance et d'atmosphère » ni les micro-agressions quotidiennes que beaucoup de victimes ne signalent pas.

### Un climat plus large que les seules plaintes

C'est ici que les autres sources deviennent utiles, non pour additionner des colonnes de chiffres, mais pour comprendre le climat. Antisemitisme.be – plateforme de recensement des incidents antisémites en Belgique, fonctionnant avec le soutien du Consistoire central israélite – recense 232 in-

## L'attentat de Liège relance la guerre de tranchée MR-CD&V sur les militaires en rue

L'explosion d'une bombe artisanale ce lundi devant la synagogue de Liège, largement qualifiée d'attentat antisémite dans le champ politique belge, risque notamment de raviver une guerre de tranchée qui plombe la vie du gouvernement fédérale depuis plusieurs mois, autour de l'épineux dossier du retour des militaires en rue. Bernard Quintin, ministre de l'Intérieur (MR), veut avoir recours aux soldats pour soulager les effectifs de la police fédérale actuellement déployés pour sécuriser les sites liés à la communauté juive, en vue de dégager rapidement des moyens pour les gares et la lutte contre le trafic de stupé-

fiant. En décembre, il avait déjà annoncé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026 le retrait des policiers fédéraux déployés dans le quartier juif d'Anvers, après avoir négocié avec son homologue de la Défense Theo Francken (N-VA) deux protocoles pour cadrer l'action de l'armée. Avant de tirer sur le frein, faute d'alternative militaire effective sur le terrain. C'est qu'entre-temps, l'arrivée des soldats en rue ne se profile pas vraiment. En cause, une absence d'accord avec le CD&V au sein de l'Arizona. La ministre de la Justice Annelies Verlinden ne donnera en effet son feu vert que lorsque Bernard Quintin cédera,

parallèlement, à ses demandes d'assouplissement des règles de libération anticipée de détenus et ce, afin de faire baisser (un peu) la pression dans les prisons surpeuplées. Désormais, chacun accuse l'autre de faire obstruction, en assurant être pour sa part de bonne volonté. « Depuis novembre, nous cherchons un accord, tout comme le Premier ministre. Et donc oui, notre vice-Premier ministre a établi un lien entre le dossier de la surpopulation carcérale et le déploiement de militaires dans les gares » assumait ce mardi le cabinet Verlinden. « Nous ne sommes pas opposés au

déploiement de militaires mais les conditions de travail dangereuses pour les gardiens de prison et le stock de condamnés toujours en liberté que nous ne parvenons pas à résorber constituent aussi un problème de sécurité. » Pour sa part, Bernard Quintin revenait lundi soir, auprès de nos confrères de RTL, sur sa volonté d'avancer dans ce dossier : « Ce n'est pas une question de moyens, c'est une question de volonté politique. » Le point sera de nouveau sur la table du conseil des ministres vendredi. D'ici là, le ministre de l'Intérieur assure qu'il n'est pas question de lésiner sur le renforce-

ment de la sécurité autour des intérêts juifs. Du côté des représentants officiels de la communauté juive de Belgique, l'attente semble pour le moins réelle. « On est dans une période anormale, marquée par une augmentation certaine depuis deux ans et demi du nombre d'actes antisémites. La présence de l'armée me semble donc utile pour son caractère dissuasif, à côté de la police qui a le rôle principal, » pointe Philippe Markiewicz, président du Consistoire central israélite de Belgique, en saluant malgré tout les efforts déjà déployés à Bruxelles et à Anvers par les autorités. C.BI ET A.S.E.